

Le Burundi va enfin ratifier l'Accord portant création de la ZLECA

PANA, 27 décembre 2020 Bujumbura, Burundi - Le gouvernement burundais a adopté, jeudi, en conseil des ministres, un projet de loi portant ratification de l'Accord sur la Zone de libre-échange continental africaine (ZLECA) qui présente "beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients" pour le pays, a annoncé ce samedi, son porte-parole, Prosper Ntahorwamiye.

Actuellement, 34 pays du continent ont déjà adhéré formellement à l'Accord qui ne nécessitait que 22 ratifications pour entrer en vigueur de manière effective. La ZLECA vise, entre autres objectifs, à créer un marché unique pour les marchandises et les services, facilité par la circulation des personnes et des biens au niveau africain. "Le Burundi n'a donc aucun intérêt à s'isoler d'une zone africaine qui sera un stimulant pour l'économie nationale", a estimé le gouvernement burundais qui trouve également dans la ZLECA "une réponse aux multiples défis d'appartenance à une multitude d'organisations sous-régionales qui se chevauchent parfois".